

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2011 - CLUNY

Michel MAYA remercie les participants à cette réunion. Il indique que le Conseil syndical a pour but de présenter le Compte administratif 2010, le Budget prévisionnel 2011 ainsi que les dossiers en cours. L'ensemble de ces dossiers a été étudié par le Bureau du SIRTOM le 03 mars 2011.

1) Adoption du compte rendu de la séance du 1er février 2011 :

Le procès verbal du Conseil Syndical du 1^{er} février 2011 est soumis à approbation par M. le Président. Le Conseil syndical à l'unanimité adopte le procès verbal du 1^{er} février 2011.

2) Appel d'offres pour la construction du bâtiment :

M. le Président rappelle que lors du Conseil syndical du 1^{er} février 2011, il a été décidé, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre (CAO), de remettre au prochain Conseil syndical la validation des choix des entreprises pour la construction du bâtiment, ce temps de réflexion permettant de relancer le lot n°12 déclaré infructueux. Une nouvelle consultation pour ce lot a été lancée le 10 février 2011. La CAO s'est réunie le 03 mars 2011. La CAO a déclaré fructueux les 16 lots et a retenu les 16 entreprises présentant les offres les mieux disantes conformément au règlement de consultation.

De plus, les différentes variantes ont été analysées par la Commission bâtiment qui s'est réunie le 03 mars 2011. Pour rappel, les 7 variantes possibles étaient : la couverture zinc du bâtiment administratif, l'isolation acoustique renforcée des plafonds suspendus du bâtiment administratif, la mise en place d'un onduleur, l'installation d'un abri vélo, la pose d'un portillon pour l'accès à l'atelier, le chauffage solaire de l'eau de lavage des camions, le chauffage solaire de l'eau sanitaire,

Cette commission a décidé de retenir 3 variantes sur les 7 proposées, à savoir : la pose d'un portillon pour l'accès à l'atelier, le chauffage solaire de l'eau de lavage des camions et le chauffage solaire de l'eau sanitaire. Les conclusions de ces Commissions sont présentées dans le tableau récapitulatif joint.

Le coût de l'opération de construction est donc arrêtée à 910 488,84 € H.T. soit 1 088 944,65 € T.T.C.

M. le Président indique que le coût final est majoré par rapport au coût de construction prévu initialement (700 000 € H.T. soit 837 200 € T.T.C.), tout en précisant que cette majoration est essentiellement due au volet environnemental du projet. Par ailleurs, il précise que le montant des subventions notifiées ou techniquement validées est de 111 126 €. Il indique enfin que l'opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR remplaçante de la DGE) et donc que celle-ci pourrait recevoir au minimum 60 000 € et au maximum 180 000 € (20 à 60 % d'un plafond de 300 000 €). En coût net, déduction faite des subventions, le coût final de l'opération sera proche des 700 000 € H.T. initiaux.

Michel MAYA présente ensuite un tableau récapitulatif du financement global de l'opération (voir document joint). Il ressort de ce bilan que l'opération s'équilibre en fonction des emprunts déjà réalisés en 2009 et 2010 (902 000 €) et en tenant compte de l'obtention d'une subvention DETR de 100 000 € et du FCTVA. Il indique seulement qu'en termes de trésorerie sur 2011 et 2012 il sera certainement nécessaire de faire un emprunt à court terme pour attendre le remboursement de la FCTVA.

Michel MAYA laisse ensuite la parole à M. MAGNIN, représentant l'équipe de maîtrise d'œuvre, afin qu'il présente sa proposition d'ajustement de ses honoraires au coût final de l'opération.

M. MAGNIN indique que par rapport à l'estimation initiale, les surfaces des bâtiments ont évolué d'une part pour répondre au mieux aux demandes fonctionnelles et d'autre part pour répondre à la réglementation sur les Etablissements Recevant du Public, ainsi que la prise en compte du personnel à mobilité réduite, le cas échéant. Il rappelle que le montant des frais de maîtrise d'œuvre était initialement de 70 000 € H.T., représentant 10 % du montant estimé. Il propose d'ajuster ses honoraires à 9% du montant final, soit un coût de 81 944 € H.T., (98 005.02 € T.T.C.).

M. HILARION demande si l'acte d'engagement initial ne prévoyait pas un coût de mission forfaitaire.

Bertrand DEVILLARD répond que l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre prévoit un coût de 10% du coût estimatif de l'opération, qui était de 700 000 € H.T. au moment de la signature de ce marché. De fait, le coût de la mission doit être réévalué en tenant compte de la nouvelle estimation des travaux.

M. RIZET demande à intervenir pour faire le point sur le dossier.

Il précise qu'au début du projet, en 2009, il avait émis des réserves sur le coût final du bâtiment. Il indique qu'il s'était rallié au vote du Conseil qui a décidé de lancer l'opération.

Toutefois, il tient à refaire l'historique du dossier :

a) lors du Conseil syndical du 22/01/2009, il a été présenté les éléments suivants :
« *Le prévisionnel financier est donc le suivant (prix T.T.C.) :*

1) terrain : 100 000 €

2) assistance maîtrise d'ouvrage : 55 000 / 60 000 €

3) coût construction/aménagement : 600 000 € »

De plus, il avait été indiqué « que le surcoût annuel prévisionnel de la TEOM engendré par l'opération de construction du bâtiment est estimé, en moyenne, à 15 / 20 € par foyer, pour une maison de 100 m² ». Il a été dit par Bertrand DEVILLARD que cette évolution représente environ 8 / 9% de majoration de TEOM.

b) lors du Conseil syndical du 16/11/2009, il a été présenté les éléments suivants :

« *la commission bâtiment propose une construction de type « bâtiment basse consommation » pour la partie administrative/vestiaires, pour une surface de 200 m² et une construction dite « classique » pour la partie technique (420 m²), ce qui représente un coût de 600 000 euros H. T. soit 717 600 euros T.T.C. pour la partie construction. La partie aménagements extérieurs / VRD est estimée à 100 000 € H. T.». Ces chiffres ont été intégrés dans le budget 2010.*

c) lors du Conseil syndical du 29/06/2010, il a été présenté les éléments suivants :

« *Concernant le volet financier, l'estimation de base du projet présenté se décompose comme suit :*

- pour les VRD : 130 850 € H.T. en version de base, avec une option « abri à vélo couvert » possible estimée à 4 500 € H.T.,

- pour l'aire de lavage/essence : 21 000 € H.T.

- pour le bâtiment technique : 239 175 € H.T.,

- pour le bâtiment administratif : 477 200 € H.T. pour la version de base, avec une option «électricité avec onduleur» possible estimée à 9 000 € H.T. Une option « Eau Chaude Sanitaire (ECS) solaire pour l'aire de lavage » estimée à 8 000 € et une option « ECS solaire douches » à 5 000 € H.T.

- le coût prévisionnel maximal avec l'ensemble des options est donc de 894 725 € H.T. »

M. RIZET constate donc une évolution des coûts entre janvier 2009 et ce qui est présenté ce soir de près de 400 000 €. Il se demande si la dimension technique du projet n'est pas surévaluée.

Enfin, M. RIZET indique que la notion de dépenses imprévues n'est pas intégrée dans les estimations. Or, pour un projet comme celui-ci il n'est pas rare d'avoir des majorations pour imprévues de l'ordre de 100 000 €.

M. MAGNIN intervient en précisant que l'équipe de maîtrise d'œuvre est partie d'une estimation mais a fait évoluer le projet en fonction des demandes du SIRTOM.

Michel MAYA rappelle que le coût prévisionnel arrêté lors de la réunion du 26 juin 2010 a été la base de l'autorisation, donnée à l'unanimité par le Conseil syndical, pour déposer le dossier de permis de construire et lancer les appels d'offres. Il ajoute que lors de cette réunion, le montant total des subventions mobilisables avait été présenté à 152 000 €, ce qui conduisait à un coût net maximal de l'opération de construction à 742 725 € H.T. (sans prise en compte du coût de maîtrise d'œuvre et de l'achat du terrain).

Sur la proposition présentée ce soir le coût de la construction est fixé à 910 488.84 € H.T., avec un total de subvention mobilisable entre 171 126 € au minimum et 291 126 € maximum, soit un coût net de construction entre 739 362.84 € H.T. et 619 362.84 € (sans prise en compte du coût de maîtrise d'œuvre et de l'achat du terrain).

Michel MAYA précise que pour ce qui est de l'augmentation de la TEOM, les emprunts ont été lancés sur 2009 et 2010 et que dans le budget 2011 les taux de TEOM proposés prennent en compte le coût de l'opération.

M. RIZET propose de redimensionner les locaux pour réduire les coûts.

Michel MAYA répond que la Commission bâtiment travaille depuis près d'un an sur ce dossier et que les surfaces des locaux ont déjà été minorées par rapport au projet initial. Il ne voit pas où sont les pistes de travail.

M. RIZET propose que soit abandonné le bâtiment technique, en particulier la partie garage des camions. Il demande dans ce cas de combien serait l'économie sur le projet.

Bertrand DEVILLARD répond que l'économie serait de l'ordre de 200 000 € H.T.

M. MORIN remarque que par rapport à ce qui est présenté, le coût net de construction de 700 000 € H.T. n'est pas si dépassé que ça.

M. AUBAGUE demande si le fonctionnement du futur bâtiment a été chiffré.

Bertrand DEVILLARD répond que les études annoncent des coûts globaux de fonctionnement du bâtiment de l'ordre de 3 500 / 4 000 € par an, Il rappelle que le SIRTOM paye actuellement 4 000 € dans le cadre de la convention de location qu'il a avec la Mairie de Cluny.

Michel MAYA indique que c'est tout l'intérêt d'avoir un bâtiment BBC avec une chaufferie bois pour réduire les coûts de fonctionnement. Il précise que l'ADEME dans son estimation annonce un retour sur investissement de la chaufferie de 11 ans.

M. RIZET indique que le cours du bois va augmenter dans les années à venir.

Michel MAYA répond que même si le bois augmente, ce sera moins que les énergies fossiles ou électriques.

Bertrand DEVILLARD indique que le fait de mettre des camions à couvert permet de protéger ceux-ci des intempéries, et en particulier les systèmes électroniques embarqués. Mais ceci permet aussi que le personnel ne vienne pas faire chauffer les camions une demi-heure ou une heure avant le départ en saison hivernale. Il se demande d'ailleurs comment il se fait que la majorité des communes, voire des particuliers mettent leurs équipements ou outillages à l'abri.

M. RIZET indique que sur le fond il est d'accord, mais que pour cette opération le fait de différer la construction des garages permettrait de réduire les coûts pour la collectivité.

M. MAGNIN intervient en précisant que l'aspect fonctionnalité est très important et que le fait de faire une opération en plusieurs tranches coûte plus cher qu'en une seule. De plus, il indique que le bâtiment technique n'était pas proposé de façon optionnelle dans l'appel d'offre qui vient d'être réalisé. Ne pas construire ce bâtiment remet complètement en cause cet appel d'offre et oblige à refaire une nouvelle procédure d'appel d'offre.

Michel MAYA rappelle qu'historiquement, depuis 2008, plusieurs scénarios ont été étudiés pour arriver à une décision commune de construction de deux bâtiments distincts.

Michel MAYA pose la question de savoir si le Conseil syndical décide ou non de poursuivre l'opération telle que présentée par les différentes Commissions. Il informe que l'avis du Bureau est de poursuivre cette opération. Il insiste sur le fait qu'il manque ce jour une information officielle sur le montant attribué dans le cadre de la DETR (la notification officielle devrait intervenir à partir du 15 mai). Enfin, il informe que par rapport à la procédure d'appel d'offres, les offres des entreprises sont valides jusqu'au 24 avril.

M. RIZET propose de revoir l'opération en décalant la construction les travées couvertes de stockage des camions.

M. HILARION indique que la seule question à poser est de savoir si le SIRTOM doit attendre la notification de la DETR pour lancer l'opération.

M. DUPARAY demande de combien au minimum sera la DETR.

Bertrand DEVILLARD indique que dans le règlement d'intervention la participation ne peut pas être inférieure à 20% sur un plafond de dépenses de 300 000 €, soit 60 000 €.

Michel MAYA prend acte de la proposition de M. RIZET et informe le Conseil syndical que ceci vaudrait modification importante du projet et donc remise à plat du projet technique et relance d'une procédure d'appel d'offres. Pour ce qui concerne le décalage de la décision dans l'attente de la réponse de la DETR, il informe que là aussi, la procédure d'appel d'offres devrait être relancée.

Il propose au Conseil syndical de se prononcer sur ces deux propositions :

a) concernant le découpage de l'opération en plusieurs phases et la demande de différer dans le temps la construction du bâtiment technique. Le Conseil syndical s'est prononcé par 6 votes pour, 2

abstentions et 40 votes contre la proposition de décalage dans le temps de la construction du bâtiment technique.

b) concernant la demande sur l'attente de la notification de la DETR pour lancer l'opération de construction, le Conseil syndical décide à l'unanimité de lancer l'opération dès maintenant et de ne pas attendre le retour de notification de la DETR.

Du fait de ces décisions, Michel MAYA demande au Conseil syndical de se prononcer sur la poursuite de l'opération telle que présentée en prenant en compte les résultats de l'appel d'offres.

Le Conseil syndical à l'unanimité décide de lancer l'opération de construction du bâtiment, accepte la proposition de la CAO concernant les entreprises retenues et accepte la majoration des frais de maîtrise d'œuvre à 9% du coût total de l'opération.

3) Gratification des étudiants stagiaires :

Michel MAYA rappelle que le Conseil syndical du 1^{er} février a décidé de lancer une étude sur la mise en place de la redevance spéciale au cours de l'année 2011. Cette étude serait faite par un étudiant stagiaire sur une durée de 4 à 6 mois.

Les modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités locales sont définies par la circulaire ministérielle du 04 novembre 2009. Le paragraphe 6 de ce document rappelle les modalités de gratification minimales que les collectivités peuvent mettre en place dans le cadre de cet accueil. La gratification d'un étudiant stagiaire pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois n'est pas considérée comme rémunération, et donc n'ouvre pas obligations au versement de contributions sociales, si celle-ci ne dépasse pas 12.5% du plafond de la sécurité sociale défini chaque année (article L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale). A noter que ce montant est le montant minimal de gratification que doivent donner les entreprises aux stagiaires en stage d'une durée de plus de 2 mois. Pour 2011, ce montant minimal serait de 368.25 € par mois.

Il est donc proposé au Conseil syndical de statuer sur la mise en place du système minimal de gratification des étudiants stagiaires pour des stages d'une durée supérieure à 2 mois conformément à l'article L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale et d'attribuer pour l'année 2011 une gratification minimale de 368.25 € par mois, le cas échéant.

M. COLIN demande comment sont gérés les frais de déplacements des stagiaires.

Michel MAYA répond que d'une part ils sont autorisés à prendre les véhicules de service et que d'autre part ils ont leurs frais remboursés s'ils prennent leur véhicule personnel.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.

4) Détermination des durées d'amortissements des biens :

Michel MAYA indique que dans le cadre de la modification de la nomenclature comptable du SIRTOM (passage en M14 au lieu de M 1/5/7) une délibération doit être prise pour déterminer les durées d'amortissement des biens acquis et des subventions liées. Il est donc proposé au Conseil syndical le tableau suivant sur lequel il doit statuer :

	Barème indicatif proposé par la comptabilité publique	Barème appliqué au SIRTOM	Article comptable d'immobilisation
Immobilisations incorporelles			
Logiciels	2 ans	2 ans	205 - concessions et droits similaires, brevets, licences
Immobilisations corporelles			
autres agencements et aménagements de terrains (aménagements déchetteries,...)	15 à 30 ans	15 ans	2128 - autres agencements et aménagements de terrains

installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	15 ans	2158 - autres installations, matériel et outillages techniques
équipements de garage et ateliers	10 à 15 ans	10 ans	2158 - autres installations, matériel et outillages techniques
bâtiments légers et abris	10 à 15 ans	15 ans	2158 - autres installations, matériel et outillages techniques
agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans	2158 - autres installations, matériel et outillages techniques
véhicule léger	5 à 10 ans	5 ans	2182 - matériel de transport
camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans	2182 - matériel de transport
matériel de bureau électrique et électronique	5 à 10 ans	5 ans	2183 - matériel de bureau et matériel informatique
matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans	2183 - matériel de bureau et matériel informatique
meublier	10 à 15 ans	10 ans	2184 - mobilier
matériels classiques (équipements divers ; exemple : bacs de collecte, panneaux informations, PAV, bennes déchetteries, ...)	6 à 10 ans	6 ans	2188 - autres immobilisations corporelles

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte ces durées d'amortissement.

5) Consultation pour les emprunts 2011 :

M. le Président informe qu'une consultation pour le choix des organismes financiers pour les emprunts 2011 a été lancée le 07 février 2011. Les candidats ont eu jusqu'au 1^{er} mars 2011 pour proposer des offres. Sur 6 organismes consultés, 3 ont répondu.

Ces organismes ont été consultés pour deux types de financements :

- un emprunt sur 5 ou 8 ans de 320 000 € pour l'achat de 2 camions et un véhicule léger,
- proposition d'une solution financière pour faire l'avance du FCTVA dans le cadre de la construction d'un bâtiment HQE : besoin de l'avance de la TVA sur le budget 2011 pour un remboursement en 2012 (base 185 000 €).

Les résultats des consultations sont présentés dans les tableaux suivants :

PROPOSITION EMPRUNT 320 000 € VEHICULES

DUREE DE CREDIT	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	DEXIA
5 ANS	Remb. trimestriel : 2.97 %	Remb. trimestriel : 2.59 %	Remb. trimestriel : 3.52 %
8 ANS	Remb. trimestriel : 3.46 %	Remb. trimestriel : 3.23 %	Remb. trimestriel : 3.96 %
FRAIS	0.10 % du 1 ^{er} déblocage (soit 320 €)	SANS	500 €
OBSERVATIONS	1 première échéance à régler en anticipation sur 2011 avec un remboursement annuel permet de ramener le taux sur 5 ans de 3.01% à et 2.14%	Proposition sur 84 mois à 2.88 %	
EXEMPLE REMBOURSEMENTS ANNUELS POUR REMB. TRIMESTRIEL SUR EMPRUNT 5 ANS	69 106.44 € (17 276.61 € /trimestre) Coût crédit : 25 532.20 €	68 440.12 € (17 110.03 € /trimestre) Coût crédit : 22 200.53 €	70 077.6 € (17 519.40 € /trimestre) Coût crédit : 30 388 €

PROPOSITION PREFINANCEMENT FCTVA

DUREE DE CREDIT	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	DEXIA
2 ANS	2.47 %	2.14 %	EURIBOR 3 mois pré »fixé le 1.13 % (2.224 % au 28/02)
FRAIS	250 €	SANS	0.20% du montant du prêt
OBSERVATIONS		Période de 1 an	Pas de proposition taux fixe

M. le Président rappelle que cet emprunt est nécessaire pour équilibrer le budget, mais que, dans les faits, il ne devrait être conclu que le plus tardivement possible, et pour un moment correspondant au strict nécessaire, afin de minorer la durée et le montant des remboursements.

M. RIZET demande si pour les camions, il a été étudié la possibilité de location de flotte. Bertrand DEVILLARD répond que cette option a été étudiée mais revient plus cher. Par exemple, pour un camion de transport, la location annuelle peut être de l'ordre de 30/35 000 € alors que pour emprunt sur 5 ans, les frais financiers et de remboursement sont de 8 500 € et les frais d'entretien de près de 10 000 €, soit près de 57 500 € d'écart minimum sur une période de 5 ans. Il précise toutefois, qu'en termes de tranquillité de gestion du parc, la location est plus intéressante.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à contracter les emprunts présentés auprès du CREDIT AGRICOLE.

6) Compte administratif et compte de gestion 2010

Compte administratif 2010 :

M. le Président présente la proposition du Compte administratif 2010, qui se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2010
DEPENSES 2010	1 903 549.53
RECETTES 2010	1 895 458.76
RÉSULTAT 2010	- 8 090.77

SECTION INVESTISSEMENT	CA 2010
DEPENSES 2010	462 778.93
RECETTES 2010	1 228 270.57
RÉSULTAT 2010	765 491.64

Le résultat net de l'exercice est donc de 757 040.08 €.

Michel MAYA précise que les délégués ont reçu une présentation simplifiée du budget. Toutefois, il indique que la version détaillée du compte administratif et du budget est disponible sur demande au SIRTOM par courrier ou par voie numérique. De plus, en séance ce sont les versions détaillées qui sont présentées puisque le budget doit être voté au chapitre.

Concernant, ce tableau synthétique Michel MAYA propose qu'une version reprenant uniquement les chapitres soit ajoutée afin de faciliter le suivi des documents présentés en séance.

A la fin de la présentation du compte administratif le Président laisse la présidence de la séance au 1^{er} vice-président, et sort de la salle.

Pierre DANIERE demande au Conseil syndical s'il a des questions sur le compte administratif, puis propose l'approbation de ce compte administratif. IL précise que le compte de gestion présenté par Mme le Percepteur est identique au compte administratif du SIRTOM.

Le Conseil syndical à l'unanimité vote le compte administratif 2010.

M. le Président reprend la présidence de la séance.

Il rappelle que les affectations de résultats décidées lors du budget 2010 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	64 275.44
SECTION INVESTISSEMENT	66 661.89

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 56 184.67 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de 832 153.53 €.

Il est à noter que le passage du SIRTOM en comptabilité M14 implique que le résultat d'investissement soit minoré du montant 2010 des intérêts courut non échus (ICNE) inscrits au CA 2010 en dépenses d'investissement, soit 25 915.51 €.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'affecter :

- le résultat de fonctionnement de 56 184.67 € en recettes de fonctionnement pour 56 184.67 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté.

- le résultat d'investissement de 806 238.02 € en recettes d'investissement pour 806 238.02 € en excédent d'investissement antérieur reporté.

De plus, les restes à réaliser à reporter sur le budget 2011 sont de :

SECTION INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES	34 492.64
RAR RECETTES	55 128.69
RAR RESULTAT	20 635.95

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte les affectations de résultat proposées.

7) Participations 2011 des collectivités membres :

Michel MAYA indique que pour les participations des collectivités, les évolutions des dépenses de fonctionnement et la prudence quant aux prévisions des recettes conduisent à proposer un taux moyen théorique de TEOM à 11.91 % sur le territoire (taux moyen théorique 2010 : 11.54%), représentant une hausse moyenne de la participation des collectivités de 6.60 % (4.5% en moyenne pour le foyer de référence).

Il rappelle que méthodologiquement, le calcul de ces participations tient compte de l'évolution des bases fiscales et de l'évolution de l'indice des prix de janvier à décembre 2010 (augmentation de 2.42%).

Concernant l'évolution des bases fiscales, l'augmentation globale de 3.33% doit être minorée de 2 points correspondant à l'augmentation décidée par la loi de finances 2011 qui prend en compte l'inflation prévisionnelle 2011. L'augmentation prévisionnelle nette des bases fiscales pour 2011 est de 1.33%.

L'augmentation complémentaire de 2.85% est imputable aux besoins de financements supplémentaires pour l'année 2011.

Le coût global proposé pour la participation des collectivités 2011 serait donc de 1 680 000 € (soit une majoration globale de 6.6% par rapport à 2010) se répartissant comme suit :

- Communauté de communes du Clunisois : 1 004 640,79 €
- Communautés de communes de Matour et sa Région : 369 117,61 €
- Communauté de communes du Mâconnais / Charolais : 199 927,64 €
- Communauté de communes de la Guiche : 100 102,16 €
- Clermain : depuis le 1^{er} janvier 2011 Clermain a intégré la CC de Matour et sa Région.
- Chérizet : 6 211,80 €

M. le Président propose que les participations des collectivités soient demandées par douzièmes, calculés sur la base de l'année N-1 pour les premiers mois de l'année et ajustés dès le vote du budget primitif de l'année N.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ces propositions.

9) Budget prévisionnel 2011 :

M. le Président indique que le budget prévisionnel 2011 correspond aux décisions prises lors du Débat d'orientation budgétaire. Il laisse la parole à Bertrand DEVILLARD qui présente chapitre par chapitre les propositions budgétaires.

Budget prévisionnel 2011 :

SECTION INVESTISSEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2010	1 894 423,16 €
PREVISIONS RECETTES 2010	1 894 423,16 €
SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2011
PREVISIONS DEPENSES 2010	2 088 028.19€
PREVISIONS RECETTES 2010	2 088 028.19€

M. RIZET demande à quoi correspond l'état de la dette présentée dans le document synthétique.

Bertrand DEVILLARD répond qu'il s'agit du montant total des emprunts restant à rembourser au 31 décembre 2010.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité moins deux voix le budget 2011.

10) Questions diverses :

a) Michel MAYA indique que la commune de CLERMAIN a intégré la Communauté de communes de Matour et sa région au 1^{er} janvier 2011. De fait, cette collectivité propose au SIRTOM de prendre acte de sa délibération nommant pour la représentativité de la commune de CLERMAIN au sein du SIRTOM Ms EMERY Gilles et BONIN Guy aux postes de délégués titulaires et Mme DUFOUR Chantal au poste de délégué suppléant.

De plus, le Conseil syndical du SIRTOM doit élire les représentants de la commune de CLERMAIN au SMEVOM du Sud 71. La Communauté de communes de Matour et sa région propose comme délégué titulaire Mme COMBIER Sylvie et comme délégué suppléant M. SIVIGNON Bruno.

Le Conseil syndical prend acte des délégués au SIRTOM et accepte les propositions pour les délégués du SMEVOM.

b) Bertrand DEVILLARD présente un premier bilan des résultats de collecte 2010 qui fait apparaître une stabilisation globale de la production de déchets sur le SIRTOM entre 2009 et 2010 (+ 0.18%). Les tonnages d'ordures ménagères continuent de diminuer (- 2% / - 61 tonnes) et les emballages progressent (+ 9 % / 26 tonnes).

Les faits marquants pour l'année 2010 sont la diminution des journaux/magazines (- 2% / - 9 tonnes) et du verre (-5% / - 41 tonnes) et la faible progression des tonnages apportés en déchetteries (+2% / 110 tonnes). A noter une forte progression des dépôts de bois (+32% / 141 tonnes) et du carton (+ 9% / 23 tonnes).

Pour 2010, le tonnage total de déchets est de 9 962 tonnes, dont 3 778 tonnes pour les ordures ménagères, 1 684 tonnes pour le tri et 4 500 tonnes pour les déchetteries. Le détail de l'année 2010 sera présenté lors du vote du rapport déchet 2010 en juin.

Les débats étant clos la séance est levée à 21h30.

FINANCEMENT OPERATION BATIMENT

	COUTS T.T.C.	FINANCEMENTS		
		EMPRUNT*	SUBVENTIONS*	FCTVA (15,48 % DU MONTANT T.T.C.)
TERRAIN	82 848,00	82 848,00	0,00	0,00
ETUDE INDDIGO	39 886,60	10 372,15	23 340,00	6 174,45
ETUDE FONDASOLE 1	3 336,84	2 820,30	0,00	516,54
APAVE COORDONATEUR TECHNIQUE	4 556,76	3 851,37	0,00	705,39
ETUDE FONDASOLE 2	3 468,40	2 931,49	0,00	536,91
APAVE MISSION SPS	2 631,20	2 223,89	0,00	407,31
MAITRISE ŒUVRE MAGNIN	98 005,02	82 833,84	0,00	15 171,18
ANNONCES APPEL OFFRES	2 119,87	2 119,87	0,00	0,00
SOUS-TOTAL 1	<i>236 852,69</i>	<i>190 000,92</i>	<i>23 340,00</i>	<i>23 511,77</i>
CONSTRUCTION BASE	1 072 639,10	711 999,08	101 540,00	166 044,53
OPTION PORTILLON ATELIER	663,78			102,75
OPTION SOLAIRE	15 641,77		9 586,00	2 421,35
SOUS-TOTAL 2	<i>1 088 944,65</i>	<i>711 999,08</i>	<i>111 126,00</i>	<i>168 568,63</i>
TOTAL	1 325 797,34	902 000,00	134 466,00	192 080,40

* **RAPPELS** : **EMPRUNT** 2009 ACHAT TERRAIN / ETUDES : 120 000 € SUR 15 ANS (COUT REMBOURSEMENT ANNUEL : 10 863,24 €)

EMPRUNT 2010 TRAVAUX/MAITRISE ŒUVRE : 782 000 € SUR 20 ANS (COUT REMBOURSEMENT ANNUEL : 54 824,16 €)

SUBVENTIONS 2009 POUR INDDIGO : 23 340 €

SUBVENTION 2010 : REGION : 4 500 € POUR EAUX PLUVIALES / 20 000 € POUR CONSTRUCTION BOIS

ADEME /FEDER/DEPARTEMENT : 77 040 € POUR CHAUDIERE BOIS / 9 586 € POUR SOLAIRE

DGE 2011 : ATTENTE DE NOTIFICATION : 150 000 € DEMANDEE en attente

COUTS TOTAUX :	1 325 797,34
FINANCEMENTS TOTAUX :	1 228 546,40
DIFFERENTIEL :	-97 250,94

BILAN SIRTOM 2011

	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 BP 2011	EVOLUTION CA 2010 BP 2011
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
CHARGES DE TRAITEMENT DECHETS	611 500,00	613 464,38	627 500,00	2,62%	2,29%
CHARGES GENERALES	322 520,00	309 658,37	346 431,00	7,41%	11,89%
<i>dont carburants</i>	115 000,00	110 952,29	133 000,00	15,65%	19,87%
<i>dont travaux camions</i>	97 000,00	98 390,40	95 500,00	-1,55%	-2,94%
CHARGES SALARIALES	646 540,00	641 443,83	709 500,00	9,74%	10,61%
CHARGES FINANCIERES	80 500,00	65 199,89	81 525,52	1,27%	24,28%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	-	1 110,74	-85,00%	
AUTOFINANCEMENT	300 975,03	273 783,06	321 960,93	6,97%	17,60%
TOTAL	1 967 035,03	1 903 549,53	2 088 028,19	6,13%	9,65%
RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 BP 2011	EVOLUTION CA 2010 BP 2011
RESULTAT N-1	64 275,44	-	56 184,67	-13,15%	
PRODUITS COLLECTIVITES	1 614 069,00	1 605 920,50	1 728 968,00	7,12%	7,66%
PRODUIT EXPLOITATION	262 800,00	251 357,16	267 350,00	1,73%	6,36%
AUTRES PRODUITS	25 890,59	38 181,10	35 525,52	37,21%	-6,96%
TOTAL	1 967 035,03	1 895 458,76	2 088 028,19	6,13%	10,14%

Résultat :

- 8 090,77

	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 BP 2011	EVOLUTION CA 2010 BP 2011
DEPENSES INVESTISSEMENTS					
CHARGES FINANCIERES	303 398,92	291 112,60	346 525,52	14,21%	19,03%
CHARGES INVESTISSEMENTS	1 079 098,00	171 666,33	1 547 897,64	43,44%	801,69%
TOTAL	1 382 496,92	462 778,93	1 894 423,16	37,03%	309,36%

RECETTES INVESTISSEMENTS	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 BP 2011	EVOLUTION CA 2010 BP 2011
RESULTAT N-1	66 661,89		806 238,02	1109,44%	
AUTOFINANCEMENT	352 327,03	273 783,06	388 214,62	10,19%	41,80%
PRODUITS COLLECTIVITES	46 508,00	46 572,00	218 970,52	370,82%	370,18%
PRODUIT EMPRUNT	917 000,00	907 915,51	481 000,00	-47,55%	-47,02%
TOTAL	1 382 496,92	1 228 270,57	1 894 423,16	37,03%	54,24%

Résultat :

765 491,64

DETTE AU 01/01/2011

2 145 340,88 €

**CALCUL DES
PARTICIPATIONS 2011**

		PRODUITS 2010	BASES 2010	TAUX REEL 2010	BASES PREV 2011 (1)	Evolution bases	Participations 2011	Participations 2010	Taux théorique 2010	Taux théorique 2011	EVOLUTION participations % 2010-2011
CC CLUNISOIS	V137	922 780	8 144 565	11,33	8 438 640	3,61	1 004 640,79	941182,73	11,5560	11,9052	6,74
CC LA GUICHE	V231	95 983	825 309	11,63	840 824	1,88	100 102,16	95243,73	11,5404	11,9052	5,10
CC MACONNAIS- CHAROLAIS	V545	190 481	1 636 428	11,64	1 679 324	2,62	199 927,64	187718,32	11,4712	11,9052	6,50
CC MATOUR/CLERMAIN	V546	350 620	3 000 294	11,69	3 100 462	3,34	369 117,61	346003,26	11,5323	11,9052	6,68
CHERIZET		3 000	50 332	5,96	52 177	3,67	6 211,80	5851,96	11,6267	11,9052	6,15
TOTAUX		1 562 864	13 656 928	11,44	14 111 427	3,33	1 680 000,00	1 576 000,00	11,5399	11,9052	6,60

(1) Données fournies avec réserves : les montants officiels figureront sur l'état de notification des bases prévisionnelles qui sera transmis ultérieurement